



**MAIRIE DE HOUX
(Eure et Loir)**

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
du 26 FEVRIER 2016**

L'an 2016 et le 26 février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de
PICHERY Jean-François Maire

Etaient présents :

M.M PICHERY Jean-François, Maire, M. BRIAR Victor, Mme SIRDEY Françoise, M.GIRARD Philippe, M. DUCOUROUBLE Jean-Luc, Mme LEFRANC Nathalie, M. GRESSUS Olivier, M. PARIS Philippe, M. ROGER Jean, M. ROGER Philippe, M. Aoustin Franck

Etaient Absent(s) : M. FOUQUET Jean-Luc, Mme LOPES Thérèse

Etaient Excusé(s) :

Etaient Invité(s) : Mme BEGUE Angélique,

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 12
- En exercice : 12

Date de la convocation : 19/02/2016

Date d'affichage : 19/02/2016

Secrétaire de séance : M. DUCOUROUBLE Jean-Luc

Ouverture de la séance : 20h30

Approbation du procès-verbal du 22 janvier 2016

Monsieur le Maire soumet à l'approbation le compte rendu de la réunion du 22 janvier 2016.

A la remarque de Monsieur Philippe PARIS, il convient de faire le rectificatif suivant, sur les questions diverses : point n°3.

" L'organisation d'une course cycliste aura lieu le 1er mai. Cette manifestation sera organisée par l'entente Sportive Maintenon-Pierres cyclisme (ESMPC)" et non par Monsieur Foreau comme indiqué dans le compte rendu.

Après rectificatif le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2016/009 - Partenariat avec le SDE28

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de mettre en place en partenariat avec le Syndicat Départemental d'Energies un programme de rénovation du parc communal d'éclairage public afin de supprimer totalement d'ici 2017 les installations encore équipées de sources à vapeur de mercure et sodium par des lampes LED ; pour un montant total de 33.400 €

Dans ce cadre, le Syndicat s'engage, à travers une convention de partenariat, à consacrer à ce programme une enveloppe financière équivalente à 50 % du coût des travaux.

La contribution financière de la commune sera de 16.700 € et pourra être répartie sur trois exercices budgétaires. (soit 5.566€ en 2016, 5.566€ en 2017 et 5.566€ en 2018)

FINANCEMENT DES OPERATIONS

élément du point lumineux traité	INVESTISSEMENT PREVISIONNEL		PARTENARIAT FINANCIER	
	Quantité	Coût total HT	SDE 28	commune
candélabre	5	2 400 €	1 200€	1 200€
lanterne seule	31	31 000 €	15 500 €	15 500 €
TOTAL	36	33 400 €	16 700 €	16 700 €
			50%	50%

Ainsi, après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- approuvent la nécessité d'engager, en partenariat avec le Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-

Loir, un programme de rénovation du parc communal d'éclairage public afin de supprimer totalement les installations encore équipées de sources à vapeur de mercure et sodium.

- approuvent le plan de financement prévisionnel et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention à

intervenir avec le SDE 28 pour la réalisation desdits travaux d'ici 2017 au plus tard,

- opter pour l'échéancier prévu concernant le versement de la contribution financière de la commune :

A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstentions : 0)

Installation de poteaux d'incendie

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité d'installer deux bornes d'incendie, en remplacement de citerneaux existant : 1 rue du Moulin des Grès et au 10 bis rue de la Villeneuve. Pour un montant de 7.373,24 € TTC

Ainsi, après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal

- Approuvent la nécessité de l'installation de bornes d'incendie
- et Autorise, le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstentions : 0)

Archivage et transfert de dossier d'Urbanisme de la DDT

Monsieur le Maire expose, aux membres du Conseil Municipal, la note de la Direction Départementale des Territoires de l'Eure et Loir (DDT), sur l'instruction des actes d'urbanisme au 1er juillet 2015. Sur cette note, la DDT nous informait qu'elle était habilitée à nous transmettre les archives des dossiers d'actes d'Urbanismes concernant notre commune (archives antérieures à l'année 2011).

A ce jour, il nous appartient d'aller les chercher à la DDT avant le 31 mars de cette année, sans réponse de notre part d'ici le 31 mars, la DDT se réserve le droit de les verser pour destruction.

Ainsi, après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal

- Approuvent la nécessité de récupérer les archives
- et Autorise, le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstentions : 0)

Projet préfectoral sur la future communauté de communes et l'adhésion à Chartres Métropole

Monsieur le Maire expose, aux membres du Conseil Municipal, que le 29 janvier 2016, la Commission départementale de coopération intercommunale a donné un avis défavorable à la demande d'intégration dans Chartres Métropole. Le 16 février, le Préfet d'Eure et Loir a confirmé ce refus par arrêté.

Suite à cette décision il faut que les communes, candidates à l'adhésion à Chartres Métropole, confirment leur opposition au schéma départemental par un vote et actionnent la procédure de retrait dérogatoire prévue à l'article L 5214-26 du Code général des collectivités territoriales

qui perdure, indépendamment de la loi NOTRE.

Information recensement

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil qu'après 4 semaines de collecte, le recensement de la population s'est achevé le 20 février. Les résultats ont été transmis à l'INSEE pour traitement. Il convient de souligner la participation des habitants, l'excellent accueil fait aux agents recenseurs et le sérieux apporté lors de cette collecte.

Questions diverses :

- Un LOTO est organisé par l'école, il aura lieu le dimanche 13 mars à partir de 14h00
- Versement par le fond de péréquation départemental sur investissement et équipement de 13865 € pour la mise aux normes de la mairie.
- Un fond de concours a été octroyé à la commune pour un montant de 10.000€ par la communauté de communes terrasses et vallées.
- Faire installer un panneau de direction "Atelier communal" au début du chemin « les quartiers »..
- Les derniers travaux du cimetière seront réalisés fin mars 2016.

La séance du conseil a été levée à 22h00

